



AFGYMV



## CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA SECTION ENFANT

L'association AF Gym V est responsable de votre enfant **pendant** l'heure de gym et après le cours, jusqu'à ce qu'un **parent ou un adulte mandaté** vienne chercher votre enfant.

(Selon la législation, en cas de retard inexpliqué, l'enfant sera conduit à la gendarmerie la plus proche.)

**La licence et toutes les informations relatives aux cours vous sont envoyées** sur votre adresse mail (merci de la noter de façon très lisible sur la fiche d'inscription). **Si vous ne recevez rien d'ici fin octobre, contactez-nous !**

### L'accueil de votre enfant :

- 1) Les cours de gymnastique ont lieu pendant l'année scolaire, hors vacances et absence(s) éventuelle(s) de l'animatrice/animateur (sauf remplacement).
- 2) L'accueil de votre enfant se fait à l'heure exacte du début des cours et se termine également à l'heure exacte de fin des cours.
- 3) **Si début octobre votre dossier n'est pas complet**, nous ne pourrons plus accepter votre enfant dans les cours jusqu'à régularisation de sa situation !
- 4) Pour le **bien être** de votre enfant prévoyez :
  - a) des vêtements adaptés à la pratique de la gymnastique (jogging, caleçons...)
  - b) suivant les salles utilisées :
    - ballerines ou pieds nus
    - baskets
  - c) pas de bijoux, pas de chewing-gum
  - d) les cheveux attachés !
- 5) Les cours peuvent – en début d'année - être remaniés suivant les tranches d'âge des enfants inscrits et peuvent être déplacés suivant la disponibilité des animateurs.
- 6) Pour la sécurisation de certains groupes d'enfants, **les normes de sécurité nous imposent la présence de 2 adultes pendant la séance sportive**. Aussi, nous vous demandons à tour de rôle d'assurer en tant que parent ou accompagnant cette présence.  
**Un tableau vous sera remis** par l'animateur afin d'organiser cette astreinte en fonction de vos disponibilités.

### La sécurité de votre enfant :

**Pour assurer la sécurité de votre enfant nous vous demandons :**

- a) de respecter les heures exactes de début et fin des cours
- b) de **vous rendre disponible pour rester à tour de rôle** présent pendant la durée du cours de gym.
- c) **d'emmener votre enfant DANS la salle de gymnastique et de vérifier LA PRESENCE de l'animatrice/animateur avant de repartir !**
- d) de venir chercher votre enfant **dans la salle de gymnastique** après le cours !
- e) de respecter les modalités de la sortie des cours, signalées par vos soins sur la fiche sanitaire
- f) de prévenir l'animatrice/animateur en cas de **changement** du numéro de téléphone ou de la personne autorisée à récupérer votre enfant (la personne autorisée doit être munie d'une pièce d'identité !)

## L'animateur/l'animatrice s'engage :

- a) à prévenir en cas d'absence non prévue à l'avance soit par affichage à l'entrée de la salle, soit par téléphone ou mail.
- b) à répondre à toutes vos questions sur l'évolution de votre enfant durant les séances
- c) à amener votre enfant à progresser et à valoriser ses performances physiques tout au long de l'année
- d) à respecter et faire respecter les règles de vie en groupe et les règles de sécurité pour chacun

## Le spectacle de fin d'année :

Il a lieu, en principe, entre fin mai et mi-juin, demandez la date à l'animatrice/teur en début d'année.

**Le spectacle ne peut avoir lieu sans une aide importante de parents !**

Pour que le spectacle soit réussi, nous demandons aux parents volontaires de nous aider à sa réalisation : fabrication des costumes, l'installation de la salle, des chaises.....

La participation des enfants est volontaire. L'entrée au spectacle est gratuite.

Le costume est partiellement offert par l'AF GYM V, on vous demandera certainement de fournir éventuellement un cycliste ou un T-shirt en plus.

## Fin des cours :

Veillez vous renseigner auprès de votre animatrice/animateur du dernier cours au mois de juin.

## Encaissement des chèques :

Encaissement du 1er chèque est début octobre et ensuite en janvier et avril.

Signalez nous très rapidement si votre enfant se désiste d'un cours de gym après ses 2 séances d'essai, pour pouvoir récupérer vos chèques avant le 27 septembre. Dans le cas contraire, si vous tardez à nous avertir, nous serons obligés de garder la somme de 45/55 euros pour couvrir les frais d'adhésion et de licence.

## Divers, mais important :

- 1) Pour avoir une facture, demandez-nous par mail ou téléphone en précisant votre nom et le groupe de votre enfant.
- 2) **Pour les enfants touchant l'allocation de rentrée scolaire, l'Etat enverra au mois d'août aux ayants-droits un bon de 50 euros pour faire du sport. Surveillez vos mails venant de la CAF ou de l'Etat. Si vous pensez y avoir droit, payer la cotisation en sorte à nous donner un chèque de 50 euros, qui sera ensuite détruit.**
- 3) Certaines entreprises/Mutuelles participent aux frais d'inscriptions, renseignez-vous.
- 4) Nous acceptons les **coupons-sport** mais pas les chèques vacances.
- 5) Dans certains cas la Mairie participe au paiement de la cotisation pour une activité sportive. Renseignez-vous.
- 6) Nous vous informons de la possibilité de contracter une **assurance complémentaire à celle incluse dans votre licence**. Si vous êtes intéressé, veuillez nous demander le formulaire à remplir **jusqu'au 30 septembre** (ou dans les 2 semaines pour une inscription ultérieure).

**Pour nous joindre :**

<http://afgymv.jimdofree.com> notre mail : [afgymvfonsorbes@free.fr](mailto:afgymvfonsorbes@free.fr) ou le 06 63 26 30 06